

L'offre de ces titres est faite dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Voir « Qui est admissible à recevoir des droits? » dans le prospectus d'émission de droits (comme défini ci-dessous). L'offre n'est pas faite dans les territoires de compétence où GreenFirst Forest Products Inc. n'est pas admissible à présenter une telle offre.



AVIS AUX DÉTENTEURS DE TITRES – 31 octobre 2024

Le présent avis (l'« **avis d'émission de droits** ») vise à informer les détenteurs d'actions ordinaires en circulation (les « **actions ordinaires** ») de GreenFirst Forest Products Inc. (« **GreenFirst** » ou la « **Société** ») d'une proposition d'émission de droits (les « **droits** ») de la Société (l'« **émission de droits** ») de souscrire à des actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de GreenFirst selon les modalités décrites dans le prospectus d'émission de droits de la Société, daté du 31 octobre 2024 (le « **prospectus d'émission de droits** »), qui peut être consulté sur le profil SEDAR+ de la Société à l'adresse www.sedarplus.com.

Qui peut participer à l'émission de droits?

Chaque détenteur d'actions ordinaires inscrit à la fermeture des bureaux (heure de Toronto) le 7 novembre 2024 (la « **date de clôture des registres** ») peut participer à l'émission des droits. Les droits viennent à échéance à 17 h (heure de Toronto) (l'« **heure d'échéance** ») le 11 décembre 2024 (la « **date d'échéance** ») après quoi les droits non exercés seront nuls et sans valeur.

Qui peut recevoir des droits?

Les droits ne sont offerts qu'aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits (les « **détenteurs admissibles** ») résidant dans une province ou un territoire du Canada (« **territoires de compétence admissibles** »). Les actionnaires seront présumés résider à leur adresse inscrite, à moins que le contraire ne soit démontré à notre satisfaction. Le présent avis d'émission de droits et le prospectus d'émission de droits ne doivent pas être interprétés comme un placement des droits, ou des actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des droits, pour la vente dans tout territoire autre que les territoires de compétence admissibles, ou aux actionnaires qui sont résidents de tout territoire autre que les territoires de compétence admissibles (« **détenteurs non admissibles** »), ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres à cet égard. Les droits ne peuvent être exercés par ou au nom d'un détenteur non admissible, à moins que ce détenteur non admissible nous convainque qu'il est un détenteur admissible approuvé, comme indiqué ci-dessous.

Combien de droits offrons-nous?

Nous offrons un total de 17 722 410 droits.

Combien de droits recevrez-vous?

Chaque détenteur d'actions ordinaires à la date de clôture des registres qui réside dans un territoire de compétence admissible recevra un (1) droit pour chaque action ordinaire détenue.

Qu'est-ce qu'un droit vous permet de recevoir?

Chaque (1) droit entier permet au détenteur d'acheter une (1) action ordinaire à un prix de souscription de 5.57 \$ (le « **prix de souscription** ») par action ordinaire (le « **privilège de souscription de base** »). Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise.

Si un détenteur admissible ou un détenteur admissible approuvé exerce tous ses droits en vertu du privilège de souscription de base, celui-ci pourra également souscrire au *prorata* à des actions ordinaires qui n'ont pas autrement été achetées dans le cadre de l'émission des droits, le cas échéant, conformément au privilège de souscription de base au prix de souscription (le « **privilège de souscription supplémentaire** »).

Comment recevrez-vous vos droits?

Si vous êtes un détenteur d'actions ordinaires inscrit, un avis du système d'inscription directe (« **avis du SID** ») représentant le nombre total de droits auxquels vous avez droit à la date de clôture des registres est joint à la présente Notice d'émission de droits. Seuls les titulaires admissibles inscrits recevront un avis du SID.

Vous êtes un propriétaire réel d'actions ordinaires si vous détenez vos actions ordinaires de GreenFirst par l'entremise d'un courtier ou d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque ou d'une société de fiducie ou d'un autre participant (un « **participant** ») du système d'inscription en compte administré par les Services de dépôt et de compensation la CDS inc. (la « **la CDS** ») et si vous êtes résident d'un territoire de compétence admissible. Le nombre total de droits auxquels tous les propriétaires réels de titre admissibles ont droit à la date de clôture des registres sera délivré à la CDS et déposé auprès de celle-ci après la date de clôture des registres. Nous nous attendons à ce que vous receviez une confirmation du nombre de droits qui vous sont délivrés par le participant applicable, conformément aux pratiques et procédures du participant. La CDS sera responsable d'établir et de tenir à jour les inscriptions en compte pour les participants détenteurs de droits.

Un avis du SID à l'égard des droits émis aux détenteurs non admissibles ne sera pas émis et transmis par la Société aux détenteurs non admissibles. Les détenteurs non admissibles reçoivent le présent avis d'émission de droits à titre d'information seulement, accompagnés d'une lettre les informant que leurs droits seront émis et détenus par Computershare Investor Services Inc., à titre d'agent de droits (l'« **agent de droits** »), qui détiendra ces droits à titre d'agent pour le compte de tous les détenteurs non admissibles.

Un détenteur non admissible qui : (1) se trouve à l'extérieur des territoires de compétence admissibles; et (2) nous convainc qu'une telle offre et souscription par ce détenteur ou cessionnaire est légale et conforme à toutes les lois sur les valeurs mobilières et autres lois applicables (chacun un « **détenteur admissible approuvé** ») peut recevoir un avis du SID représentant ses droits émis et transmis par l'agent de souscription, sur instruction de notre part. L'agent de souscription détiendra les droits jusqu'au 1 décembre 2024 (10 jours avant la date d'échéance), afin de donner aux propriétaires réels la possibilité de revendiquer les droits en nous satisfaisant qu'ils sont des détenteurs admissibles approuvés.

Quand et comment pouvez-vous exercer vos droits?

Si vous êtes un détenteur admissible inscrit ou un détenteur admissible approuvé qui reçoit un avis du SID, vous devez remplir et remettre votre formulaire de souscription aux droits accompagnant votre avis du SID, ainsi que le prix de souscription pour chaque droit exercé (y compris en vertu de votre privilège de souscription de base et, le cas échéant, de votre privilège de souscription supplémentaire), à l'agent de droits à l'adresse sur l'enveloppe de retour incluse avec votre avis de droits du SID au plus tard à l'heure d'échéance.

Les droits inscrits cotés à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « GFP.RT ». Les détenteurs des droits peuvent les négocier à la TSX. La négociation des droits à la TSX cessera à 12 h (midi), heure de Toronto, le 11 décembre 2024.

Si vous êtes un propriétaire réel admissible et que vous détenez vos droits par l'entremise d'un participant et que vous souhaitez exercer vos droits, la Société s'attend à ce que, dans la plupart des cas, vous puissiez exercer vos droits comme suit : (1) remettre à votre participant le formulaire de choix du propriétaire réel dûment rempli requis par votre participant pour donner effet à l'exercice de vos droits; et (2) transmettre à votre participant le prix de souscription total des actions ordinaires auxquelles vous souhaitez souscrire, conformément aux conditions de l'émission de droits (y compris en vertu de votre privilège de souscription de base et, le cas échéant, de votre privilège de souscription supplémentaire). La date limite de réception des instructions et du paiement des participants précédera la date d'échéance. Les actionnaires qui sont des propriétaires réels admissibles doivent communiquer avec leur participant pour obtenir tous les renseignements sur la façon d'exercer leur privilège de souscription de base et le privilège de souscription supplémentaire.

Quelles sont les prochaines étapes?

Cet avis contient des renseignements clés que vous devez connaître sur GreenFirst. Vous trouverez davantage de renseignements dans notre prospectus d'émission de droits. Pour en obtenir une copie, consultez le profil de GreenFirst sur le site Web de SEDAR+ (www.sedarplus.com), visitez <https://greenfirst.ca>, demandez une copie au représentant de votre courtier ou communiquez avec GreenFirst par la poste, à l'adresse : 10, Four Seasons Place, Bureau 1000, Toronto (Ontario) M9B 6H7. Vous devriez lire le prospectus d'émission des droits, ainsi que le dossier d'information continue de GreenFirst, pour prendre une décision éclairée.

EN DATE DU 31 octobre 2024.

« Paul Rivett »

Paul Rivett
Président du conseil d'administration